

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 21 février 2022

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présents : 24  
Votants : 24

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Paul LEGRY de Richebourg, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 14 février 2022.

Détail des votes  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 février 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Jérôme DEMULIER, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, BAUDE Philippe, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :

23/02/2022  
Et publication du :  
28/02/2022

Le Président

D. DELECOURT  


Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis.

Procurations :  
Néant.

A été nommé secrétaire : Monsieur DEMULIER Jérôme.

2022/02/N°3

Domaine d'Intervention : FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

La loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB « Débat d'Orientation Budgétaire » en le remplaçant par le ROB « Rapport d'Orientation Budgétaire ».

Dans le cadre de la transparence de la vie publique et des dispositions diverses de facilitation de la Gestion des Collectivités Territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Le budget de la collectivité est proposé par le Président, et voté par le comité syndical. Dans les collectivités et EPCI de 3.500 habitants et plus, le Maire ou le Président présente au conseil municipal ou au comité syndical, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat lors du comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce rapport par une délibération spécifique ».*

- La tenue du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire.
- Ces informations doivent faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération est demandée depuis 2018.

Le ROB n'est pas un document interne : il doit être transmis au Préfet, Représentant de l'Etat dans le département. Il doit aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.


La pleine transparence de la gestion des finances de la collectivité est un engagement auprès de tous ceux qui y contribuent.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme du SIVOM de l'Artois.


Après débat, le comité syndical, par **24** voix, approuve le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Au registre suivent les signatures

Le Président



D. DELECOURT



REÇU LE 24 FEV. 2022



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

## Comité Syndical Séance du 21 Février 2022

La présentation du rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics administratifs et les groupements de communes (Code Général des collectivités territoriales, articles L4311-1, L3312-1 et L2312-1).

Une délibération sur le budget, non précédée de ce débat, est entachée d'irrégularité et peut engendrer l'annulation de celui-ci.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

### INTRODUCTION

Après à deux années fortement impactées par la situation sanitaire, le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la Métropole face à une crise inédite et construit une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat.

Si la crise du Covid-19 reste d'actualité dans les pays développés, l'économie mondiale a su retrouver une certaine santé en 2021 grâce aux politiques budgétaires et monétaires sans précédent menées par ces derniers.

La crise a cependant également accru considérablement le niveau de dette des pays avancés et le retour de l'inflation consécutif à la crise (principalement induite par la flambée des prix des matières premières) risque d'avoir aussi un impact à terme sur les taux d'intérêts.

Au niveau de la France, l'année 2021 a vu un rebond de la croissance illustrant un effet rattrapage post confinement avec une amélioration de l'environnement économique qui devrait se prolonger en 2022 en lien avec le maintien de certains dispositifs de soutien aux ménages et entreprises et aux mesures du plan de relance.

Cependant la sortie de crise annoncée laisse un niveau d'endettement considérable qui pèsera nécessairement sur les années futures : en 2021, la dette publique atteint ainsi 115,6% du PIB en France. Le rapport ARTHUIS de mars 2021 qui préconise le remboursement de cette dette selon une trajectoire « crédible » reposant sur des hypothèses de croissance économique et de maîtrise de la dépense publique relance inévitablement la question de la poursuite ou refondation des contrats financiers entre l'État et les collectivités.

La construction du projet de budget 2022 prend en compte les principaux ratios nationaux à partir desquels le rapport d'orientation budgétaire a été construit ainsi que les dernières décisions nationales.

Les prévisions réalisées à ce jour restent toutefois encore conditionnées aux aléas persistants sur la maîtrise de l'épidémie en France et dans le monde pour 2022. La première partie de ce rapport est consacrée au bilan 2021 facilitant la construction du projet de budget 2022 et la seconde partie analyse les grandes orientations budgétaires pour 2022 en matière de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

## Le contexte économique et financier local : le bilan 2021 :

Pour l'année 2021, les comptes définitifs se présentent comme suit :

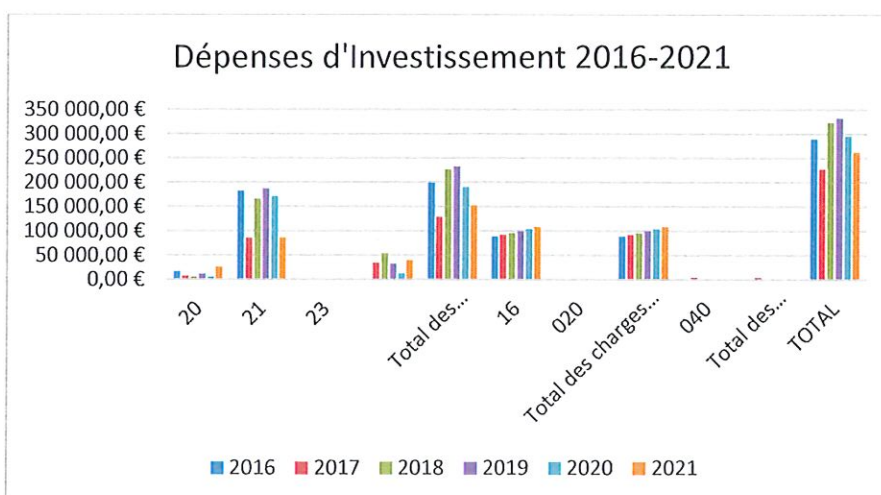
- Section d'Investissement :

Dépenses —————> **330.572.29 €** (déficit 2020 inclus)  
 Recettes —————> **298.767.49 €**

En tenant compte du déficit d'investissement 2020 reporté d'un montant de **68.083.14 €**, et des restes à réaliser 2021 en dépenses, d'un montant de **150.934.50 €**, le besoin total de financement de la section d'investissement sera de **182.739.30 €**. Il sera repris sur le résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de **1.202.530.05 €**.

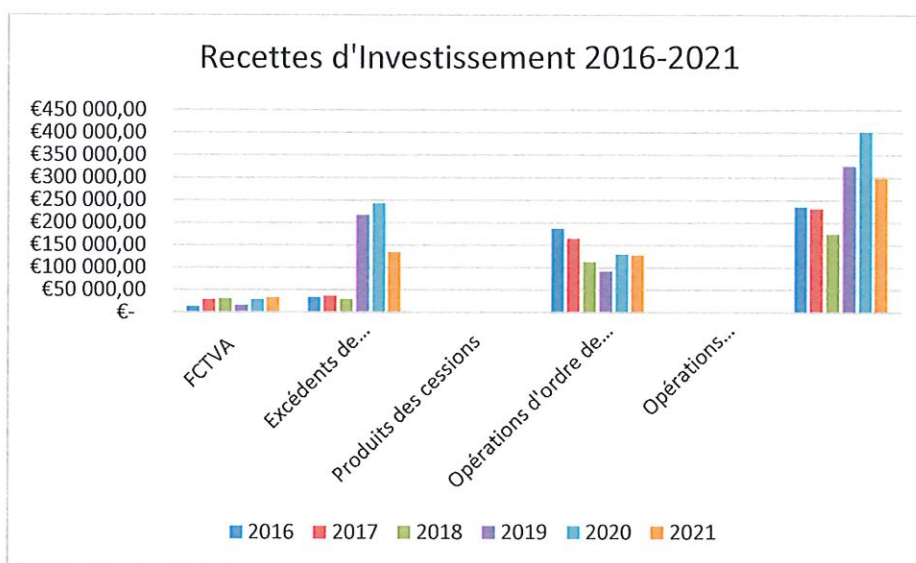
### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PERIODE 2016 à 2021

Chapitres	Intitulés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
20	Immobilisations incorporelle	16 933,20 €	8 039,02 €	6 294,29 €	12 176,32 €	6 550,97 €	20 600,71€
21	Immobilisations corporelles	183 025,09 €	85 894,67 €	166 411,66 €	187 673,16 €	171 393,57 €	86 503,84 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Opération d'équipement		35 568,00 €	54 353,64 €	32 817,90 €	13 129,20 €	40 392,60 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>199 958,29 €</b>	<b>129 501,69 €</b>	<b>227 059,59 €</b>	<b>232 667,38 €</b>	<b>191 073,74 €</b>	<b>153 497,15 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	89 049,04 €	92 720,03 €	96 543,35 €	100 525,34 €	104 672,56 €	108 992,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des charges financières et exceptionnelles</b>	<b>89 049,04 €</b>	<b>92 720,03 €</b>	<b>96 543,35 €</b>	<b>100 525,34 €</b>	<b>104 672,56 €</b>	<b>108 992,00 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	631,20 €	5 378,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>631,20 €</b>	<b>5 378,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>289 638,53 €</b>	<b>227 599,92 €</b>	<b>323 602,94 €</b>	<b>333 192,72 €</b>	<b>295 746,30 €</b>	<b>262 489,15 €</b>



## EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PERIODE 2016 à 2021

Chapitres	Intitulés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
10222	FCTVA	13 786,80 €	29 465,27 €	31 285,59 €	16 893,25 €	30 069,08 €	33 815.70 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 842,23 €	37 259,86 €	30 388,00 €	217 463,46 €	243 148,32 €	134 295.84 €
024	Produits des cessions						2 700.00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	187 425,83 €	165 470,84 €	113 062,55 €	92 174,04 €	129 754.89 €	127 955.95 €
041	Opérations patrimoniales						
		<b>236 054,86</b>	<b>232 195,97</b>	<b>174 736,14</b>	<b>326 530,75</b>	<b>402 972.29 €</b>	<b>298 767.49 €</b>



- Section de fonctionnement :

Dépenses —> **3.427.880.08 €**  
 Recettes —> **4.630.410.13 €** (excédent 2020 inclus)  
 Soit un excédent de **1.202.530.05 €**

Le budget de fonctionnement traduit l'activité des services. Il subit une importante augmentation en 2021 qui réduit l'excédent de plus de 100.000.00 euros.

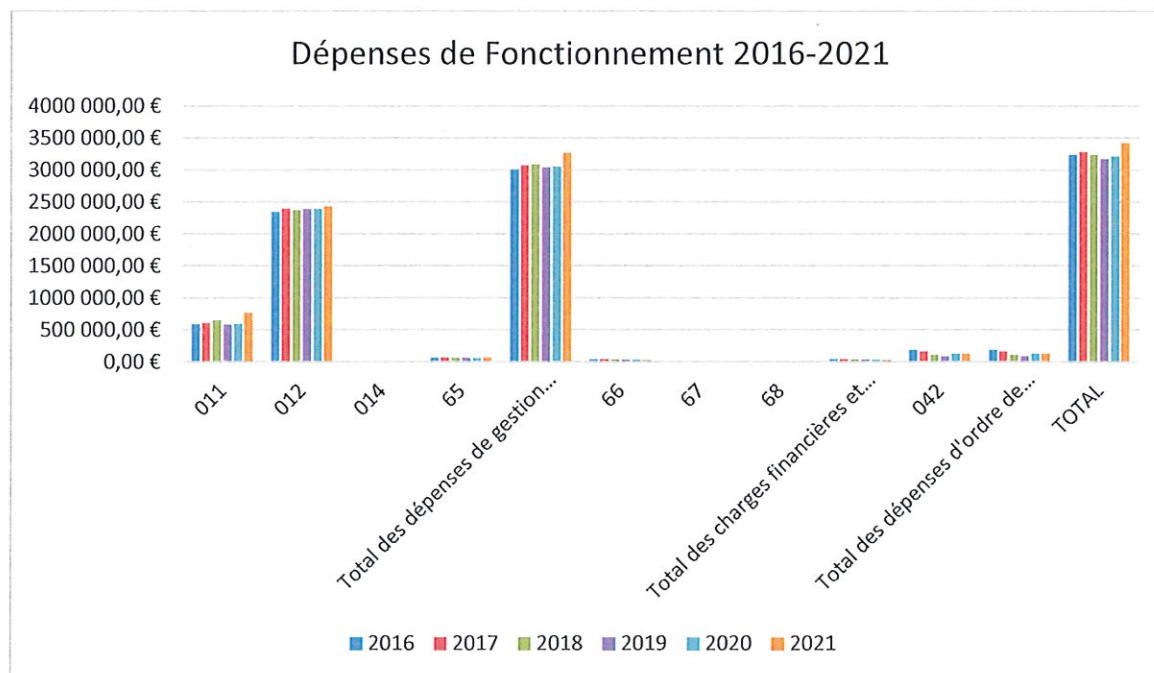
Les charges à caractère général augmentent légèrement, à cause, principalement de la crise sanitaire qui a engendré des dépenses supplémentaires (masques, produits désinfectants...), mais également suite à la reconduction des marchés éclairage public, pour l'achat de fournitures et l'entretien de tous les véhicules et du matériel des services espaces verts. L'augmentation du carburant impacte également le chapitre 011, tout comme l'eau et l'électricité.

Les dépenses de personnel sont stables, très légèrement en hausse par rapport à 2020, dues au GVT (glissement, vieillesse, technicité).

Les charges financières diminuent progressivement en intérêts, augmentant ainsi le remboursement du capital des emprunts en cours (au nombre de 4, dont les dernières échéances sont prévues en 2026 et 2027).

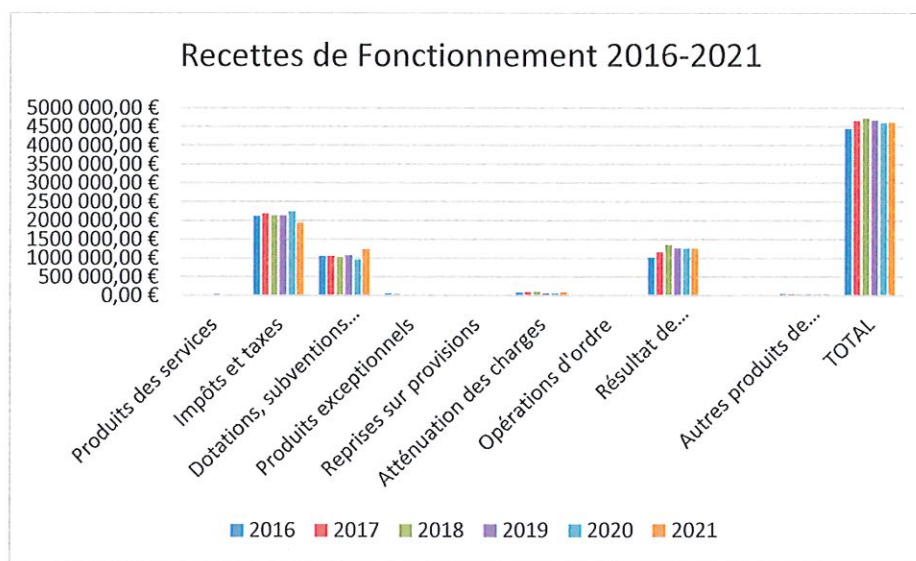
**EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
PERIODE 2016 à 2021**

Chapitres	Intitulés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011	Charges à caractère général	592 851,64 €	613 717,85 €	652 550,37 €	588 371,87 €	599 340,58 €	767 997.90 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 348 353,16 €	2 395 363,87 €	2 370 056,74 €	2 389 029,93 €	2 389 928,49 €	2 431 236.24 €
014	Atténuation de Produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	192,00 €	14,00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	64 850,74 €	66 662,97 €	65 013,16 €	64 255,95 €	59 563,14 €	69 985.69 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 006 055,54 €</b>	<b>3 075 744,69 €</b>	<b>3 087 620,27 €</b>	<b>3 041 849,75 €</b>	<b>3 048 846,21 €</b>	<b>3 269 219.83 €</b>
66	Charges financières	46 278,39 €	42 736,59 €	39 047,99 €	36 483,79 €	32 330,29 €	28 004.30 €
67	Charges exceptionnelles	78,43 €	125,75 €	109,34 €	4 126,89 €	3 222,85 €	0.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges financières et exceptionnelles</b>		<b>46 356,82 €</b>	<b>42 862,34 €</b>	<b>39 157,33 €</b>	<b>40 610,68 €</b>	<b>35 553,14 €</b>	<b>28 004.30 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 425,83 €	165 470,84 €	113 062,55 €	92 174,04 €	129 754,89 €	130 655.95 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>187 425,83 €</b>	<b>165 470,84 €</b>	<b>113 062,55 €</b>	<b>92 174,04 €</b>	<b>129 754,89 €</b>	<b>130 655.95 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 239 838,19 €</b>	<b>3 284 077,87 €</b>	<b>3 239 840,15 €</b>	<b>3 174 634,47 €</b>	<b>3 214 154,24 €</b>	<b>3.427 880.08 €</b>



## EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PERIODE 2016 à 2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services	38.963.48	37.832.44	38.627.39	43.846.60	16.798,52	31 112.89
Impôts et taxes	2.124.623.00	2.196.323.00	2.137.186.00	2.141.190.00	2.243.842.00	1 940 447.00
Dotations, subventions et participations	1.062.659.00	1.063.095.28	1.032.665.98	1.081.930.21	967.426.40	1.245 326.13
Produits exceptionnels	60.304.75 €	46.469.92	16.490.44	36.453.33	17.184.99	2.982.26
Reprises provisions						11 000.00
Atténuation des charges	90.396.69 €	107.084.89	104.289.96	58.133.39	58.068.72	97 696.33
Opérations d'ordre	631.20 €	5.378.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat de fonctionnement reporté	1.022.300.63 €	1.159.203.03	1.348.772.99	1.268.740.12	1.257.431.37	1 257 013.87
Autres produits de gestion courante	53.364.12 €	49.416.40	48.732.40	44.830.51	44.828.95	44 831.65
<b>TOTAL</b>	<b>4.453.242.87</b>	<b>4.664.803.16</b>	<b>4.726.765.16</b>	<b>4.675.214.16</b>	<b>4.605.580.95</b>	<b>4 630 410.13</b>



Les recettes de fonctionnement, en augmentation constante depuis 2015, subissent également une légère hausse en 2021. La crise sanitaire ayant engendré des confinements et des restrictions dans les communes, les recettes de prêt de matériels ont évidemment chuté en 2020, avec un légère reprise en 2021.

Les produits exceptionnels, irréguliers selon les exercices, correspondent aux recettes d'assurances suite aux divers sinistres. Les atténuations de charges en augmentation, correspondent essentiellement au redémarrage des contrats aidés (contrats avenir).



**EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES  
(PERIODE 2016-2021)  
Compte 73 et compte 74 (référence Compte Administratif)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participation des communes au titre du compte 73 (contributions fiscalisées)	2 124.623.00	2.196.323.00	2.137.186.00	2.141.190.00	2.243.842.00	1 940 447.00
Participation des communes au titre du compte 74 (contributions budgétisées + compensation taxe additionnelle sur la TF)  + Recettes liées au balayage et instruction dossiers AOS	985.498.46	986.352.96	961.273.05	930.659.38	837.218.88	1.125.171.12
<b>TOTAL</b>	<b>3 110.121.46</b>	<b>3.182.675.96</b>	<b>3.098.459.05</b>	<b>3.071.849.38</b>	<b>3.081.060.88</b>	<b>3.065.618.12</b>

Les contributions fiscalisées subissent une légère baisse notamment concernant la nouveauté 2021 : la dotation de compensation de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur le bâti, et le CFE 2021 (cotisations foncières des entreprises, d'un montant de 314.163.00 €), reprise dans le chapitre 74.

Les participations des communes en balayage des fils d'eau et instruction des dossiers d'urbanismes, sont incluses mais également détaillées dans le tableau ci-dessous.

**EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES  
(PERIODE 2016-2021)  
Au titre du balayage des fils d'eau et des instructions des dossiers d'urbanisme**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte 74 Balayage des fils d'eau	78.395.61	75.522.18	56.385.70	47.773.14	47.773.14	45.722.38
	12 communes (toutes sauf Haisnes)	12 communes	10 communes (retrait Auchy et Annequin)	8 communes (retrait Noyelles et Violaines)	8 Communes	8 Communes
Compte 74 Instruction des dossiers d'urbanisme	144.223.50	145.842.00	146.413.50	120.996.00	130.674.00	114.637.50
	14 communes	13 communes (Retrait Noyelles)	13 communes	12 communes (Retrait Haisnes)	12 communes	12 communes
<b>TOTAL</b>	<b>222.619.11</b>	<b>221.364.18</b>	<b>202.722.90</b>	<b>168.769.14</b>	<b>178.117.14</b>	<b>160.359.88</b>

Parallèlement, sur la période de 6 années, le montant des participations des communes (toutes recettes confondues) est passé de 3.110.121.46 € à 3.065.618.12 €. On observe une légère baisse entre 2017 et 2019 due essentiellement aux retraits de certaines communes des compétences AOS et balayage des fils d'eau. Cependant, après une baisse significative des dossiers d'instruction au service urbanisme, due au confinement, une reprise en 2021 engendrera une augmentation des recettes de près de 30.000.00 € en 2022.

**EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES AUTRES ORGANISMES  
(PERIODE 2016-2021)  
Compte 74 (référence Compte Administratif)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participation du Département 62 au titre du compte 74	48.300.00 €	48.490.00 €	46.571.00 €	57.060.82	52.975.00	51.000.00
Participation autres organismes (CAF) au titre du compte 74	28.860.54 €	28.252.96 €	24.821.93 €	94.210.01	76.232.52	69.155.01
<b>TOTAL</b>	<b>77.160.54 €</b>	<b>76.742.96 €</b>	<b>71.392.93 €</b>	<b>151.270.83</b>	<b>129.207.52</b>	<b>120.155.01</b>

On constate que la participation du Départementale reste stable pour la Maison d'Orientation et d'Insertion (M.O.I.).

En ce qui concerne la participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le RPE (Relais Petite Enfance), ex.RAM (Relais Assistants Maternels), celle-ci subit une légère baisse compte tenu de la non-activité au cours du premier semestre 2021, compensée par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 9.000.00 euros qui permettra de nouveaux investissements pour ce service au cours de l'exercice 2022.

**ÉTAT DE LA DETTE :**

**Réalisations 2021 :**

- Intérêts payés au cours de l'exercice 2021 : → **28.163.64 €**
- Remboursement du capital : → **108.992.00 €**

Soit un total de **137.155.64 €**

**Etat de la dette par prêteur Exercice 2021**

**CAISSE D'EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE**

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
10	Accès voirie - Parking propriété du SIVOM-14	3105149/7164 641	300 000,00 €	128 881,45 €	22 497,12 €
8	Construction Commissariat de Police Auchy-L-Mines-12	3105171/7164 667	617 000,00 €	260 911,64 €	48 269,08 €
9	VRD Commissariat Police Auchy-L-Mines-13	3105136/7164 625	203 320,00 €	85 978,39 €	15 247,04 €
<b>Total CAISSE D'EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE</b>			<b>1 120 320,00 €</b>	<b>473 751,48 €</b>	<b>84 013,24 €</b>

**CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE**

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
7	Commissariat de Police-11	99141189979	750 000,00 €	252 649,74 €	63 142,40 €
<b>Total CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE</b>			<b>750 000,00 €</b>	<b>252 649,74 €</b>	<b>63 142,40 €</b>

<b>Total SIVOM DE L'ARTOIS</b>			<b>1 870 320,00 €</b>	<b>726 401,22 €</b>	<b>137 155,64 €</b>
--------------------------------	--	--	-----------------------	---------------------	---------------------

### Prévisions pour 2022 :

- Intérêts : → 23.664.81 €
- Remboursement de capital : → 113.490.83 €

Soit un total de 137.155,64 €

### Etat de la dette par prêteur Exercice 2022 :

#### CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
10	Accès voirie - Parking propriété du SIVOM-14	3105149/7184 541	300 000,00 €	109 579,33 €	22 497,12 €
8	Construction Commissariat de Police Auchy-L-Mines-12	3105171/7184 537	817 000,00 €	225 388,08 €	48 289,08 €
9	VRD Commissariat Police Auchy-L-Mines-13	3105136/7184 525	203 320,00 €	74 285,74 €	15 247,04 €
<b>Total CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE</b>			<b>1 120 320,00 €</b>	<b>409 213,15 €</b>	<b>84 013,24 €</b>

#### CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
7	Commissariat de Police-11	99141189979	750 000,00 €	208 196,07 €	53 142,40 €
<b>Total CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE</b>			<b>750 000,00 €</b>	<b>208 196,07 €</b>	<b>53 142,40 €</b>
<b>Total SIVOM DE L'ARTOIS</b>			<b>1 870 320,00 €</b>	<b>617 409,22 €</b>	<b>137 155,64 €</b>

### III°) Le Budget Primitif 2022 :

#### - Fonctionnement 2022

Les contributions des communes-membres ne seront pas augmentées.

Au titre des principales inscriptions, on retrouve les charges à caractère général, la rémunération du personnel, les indemnités des élus, et les intérêts des emprunts.

Les charges à caractère général seraient supérieures aux dépenses de 2021 et s'établiraient de l'ordre de **800.000 €**.

Les charges de personnel ne seraient pas augmentées ou subiraient une légère augmentation. La totalité des inscriptions budgétaires n'a pas été utilisée sur ce chapitre, au cours de l'exercice 2021. Il convient de prendre en compte l'effet GVT (Glissement, Vieillesse et Technicité), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des carrières des agents dans la grille, et les éventuelles créations d'emplois.

De manière générale, les propositions d'inscription 2022 seront calibrées en fonction des réalisations 2021.

En ce qui concerne les traitements et salaires du personnel, pour un effectif de 65 agents (tous régimes confondus), la prévision serait de **1.800.000,00 €** décomposée comme suit :

Traitements indiciaires.....	<b>1.310.000.00 €</b>
Autres rémunérations.....	<b>170.000.00 €</b>
Régime indemnitaire.....	<b>362.000.00 €</b>
Nouvelle bonification indiciaire.....	<b>13.000.00 €</b>
Heures supplémentaires.....	<b>5.000.00 €</b>

En y ajoutant les charges relatives aux rémunérations décomposées ci-dessus, estimées à **740.000,00 €**, les inscriptions budgétaires au chapitre 012 seraient environ de **2.600.000.00 €**

Pour les participations octroyées aux associations, il sera proposé d'attribuer une subvention de **11.000.00 €** à l'Amicale du Personnel du Sivom de l'Artois, et de reconduire la subvention de **1.000 €** pour le fonctionnement de l'Association de Prévention Routière.

Si la situation sanitaire le permet, l'effort en matière de jeunesse serait reconduit avec une ouverture du Sivom Parc au cours de l'été 2022 durant 5 semaines, du 11 juillet au 12 août, pour un coût total maximum de **47.000.00 €**

Le montant total des inscriptions budgétaires de la section fonctionnement serait de l'ordre de **4.800.000,00 €**.

- [Investissement 2022](#)

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement sera maîtrisé comme les années précédentes.

Néanmoins, certaines dépenses liées à l'activité du SIVOM de l'Artois sont incompressibles.

Les prévisions seraient de :

Services	Prévisions maximales
Administration	<b>18.290.00 €</b>
Service des marchés publics	<b>1.850.00 €</b>
Service entretien	<b>1.800.00 €</b>
Service prévention (CHSCT)	<b>1.800.00 €</b>
Services techniques	<b>7.000.00 €</b>
Service espaces verts	<b>29.040.00 €</b>
Service prêt de matériel	<b>23.415.00 €</b>
Service éclairage public	<b>9.600.00 €</b>
Requalification ancienne décharge « Les Marnières »	<b>81.500.00 €</b>
Patrimoine : bâtiments du SIVOM	<b>69.000.00 €</b>
Informatique et réseaux	<b>27.000.00 €</b>
Urbanisme : logiciel complémentaire pour la dématérialisation	<b>1.626.00 €</b>
Animation (+ malle de jeux)	<b>16.000.00 €</b>
Relais petite enfance (ex.RAM) ordinateur portable	<b>1.000.00 €</b>
Maison d'orientation et d'insertion	<b>700.00 €</b>
<b>TOTAL des inscriptions budgétaires 2022</b>	<b>289.621.00 €</b>

Les dépenses liées au remboursement des emprunts (en capital) sont de **113.490.83 €**

Les « restes à réaliser » en dépenses, s'élèvent à **200.934.50 €** (150.934.50 € sans la provision de 50.000.00 € pour la construction du pôle de méthanisation).

Le montant total des dépenses d'investissement avoisinerait les **604.046.33 €**

Compte tenu du déficit d'investissement reporté de 2021 de **31.804.80 €**, le total de la section d'investissement serait de **635.851.13 €**